

**1. commande publique
1.1 marchés publics**

N° 66 - 2022

DECISION

FAUCHE TARDIVE DES SURFACES ET ENTRETIEN

Michel LEROUX, Président de la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle,
VU l'article L.1111-4 du Code de la Commande publique,
VU l'article L.2122-1 du Code de la Commande publique,
VU l'article R. 2122-8 du Code de la Commande publique,
VU la délibération n°146-2020 portant délégation au Président, notamment en matière de marchés publics

CONSIDERANT la nécessité de procéder à l'entretien de la zone d'activité de l'Ecopole ;

CONSIDERANT l'offre financière émise par l'association des papillons blancs ;

Le Président,

DECIDE de signer la proposition de devis N° 200000687 émis le 20/01/2022 par l'E.S.A. T de Pont-Audemer Association « les Papillons Blancs » sis 186, rue Saint Ulfrant 27500 PONT-AUDEMER, pour la fauche tardive des surfaces et entretien des abords de la rue pour de la zone d'activité ECOPOLE de la Communauté des Communes de Pont-Audemer pour un montant de 8 749,42 H. T €.

Fait à Pont-Audemer le 18 mai 2022,
Le Président



Michel LEROUX



Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20220518-66-AU
Date de télétransmission : 19/05/2022
Date de réception préfecture : 19/05/2022